

Mise en ligne : 29 décembre 2016.
Dernière modification : 24 décembre 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

CHARGEURS ALGÉRIENS RÉUNIS

Un ancien adjoint condamné
(*L'Ouest-Éclair*, 11 mai 1901)

Alger, 10 mai.

M. Sallières, ancien adjoint de la municipalité d'Alger, comparait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour abus de confiance et détournements au préjudice de la Société de touage des chargeurs réunis d'Alger.

Il a été condamné à 15 mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Syndicat commercial algérien
Réunion du 8^e groupe (vins)
Présidence de M. H. SAVIGNON, président
(*Le Journal général de l'Algérie*, 19 janvier 1908)

Le président donne lecture :

.....
9^o D'un rapport ci-dessous de M. Couchot, gardien assermenté du 8^e groupe :

Alger, le 8 janvier 1908.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur d'attirer à nouveau votre attention sur les faits suivants :

Débarquement. — L'année dernière, les cas de chalands de fûts vides, chargés à trois plans, étaient assez rares, mais, surtout depuis 5 mois, cela devient une habitude et ce, malgré toutes les observations, même des négociants intéressés qui se trouvent quelquefois sur les quais ; ce genre de travail est surtout opéré par la Maison Le Quellec, qui est elle-même son tâcheron de bord à chaland. Après elle, vient MM. Schiaffino, pour les bateaux C. A. R. [Chargeurs algériens réunis] mais beaucoup moins.

.....
Signé : E. COUCHOT,
Agent assermenté (8^e Groupe).
.....

1912 : REPRISE DE LA FLOTTE DE PROSPER DURAND
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Prosper_Durand-Alger.pdf

CONSTITUTION
Chargeurs algériens réunis,

filiale des Affréteurs réunis
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 mai 1912)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Affreteurs_reunis.pdf

Société anonyme au capital de 3.700.000 fr. divisé en 700 actions de 500 fr. dont 250 d'apport attribuées avec une somme de 325 000 fr. à la Société Les Affréteurs Réunis. — Obligations à émettre 200.000 fr. — Siège social à Paris, 37, boulevard Haussmann. — Conseil d'administration : MM. Jean Stern, G. Dreyfus, H. Laurens et H. Deckers. — Statuts déposés chez M^e Baudrier, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Gazette du Palais*, du 14 mai 1912.

NOUVELLES DIVERSES
(*L'Écho d'Alger*, 31 mai 1912)

La Compagnie des « Chargeurs algériens réunis » va reprendre, d'une façon régulière, la ligne que desservait autrefois la maison d'armement Prosper Durand, d'Alger, sur Toulon, Nice et Saint-Louis-du-Rhône.

Nous sommes heureux de voir cette compagnie, qui dessert déjà régulièrement, au départ d'Alger, tous les ports de la côte est et de la côte-ouest, desservir également les ports de la Méditerranée qui intéressent le commerce de l'Algérie,

Ainsi se complète, peu à peu, le service commercial de la Méditerranée.

Ligue maritime française
(*Le Sémaphore algérien*, 22 juin 1912)

Les personnes dont les noms suivent sont admises à faire partie de la Ligue maritime au titre de la section d'Alger :

... d'Esposito Antoine, directeur des Chargeurs algériens réunis...

Propos d'un Algérien
Excès de solidarité
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1912)

Cela ne vous serre-t-il pas le cœur de voir toute notre flotte algéroise immobilisée sur ses ancres, les ponts désertés, les treuils silencieux ? Nos trois armateurs, Decker et Laurens [Chargeurs algériens réunis], Schiaffino et Jovet et Antoine Achaque sont plus touchés par la grève que nos grandes compagnies, dont les marins de l'État assurent, du moins, quelques départs. Et cependant, ils apportent un large esprit de conciliation dans le débat. Pourquoi faut-il qu'à Alger aussi, nos inscrits subissent l'influence de gens nullement qualifiés pour les diriger ? Et ce qui démontre bien qu'ils sont pour la plupart inconscients des actes qu'on leur fait commettre, c'est qu'ils ont adopté les termes du manifeste que nous publions d'autre part.

Nous pensons qu'il y a lieu d'améliorer leur sort, mais il n'était pas besoin qu'ils se solidarisent avec des inscrits du Havre et désertent leur bord pour mieux faire valoir leurs revendications. Nous connaissons les dispositions bienveillantes de leurs armateurs et nous sommes en mesure d'affirmer que leurs réclamations eussent été examinées avec intérêt sans qu'ils aient à se déclarer en grève.

Flotte algérienne
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1912)

La flotte algérienne vient de s'augmenter de trois nouveaux navires :

.....
Les « Chargeurs réunis » d'Alger viennent d'acheter un nouveau navire de 800 tonnes à la maison Chevallotte.

Syndicat commercial algérien
(*Le Journal général de l'Algérie*, 12 et 30 mai, 7 juillet 1912)

Lettre de la Société des « Chargeurs algériens réunis » informant qu'elle a pris la suite des services maritimes de M. Prosper Durand et qu'elle va desservir très régulièrement tous les ports algériens en délivrant des connaissements directs pour tous les ports français et réciproquement.

ALGER
(*Le Sémaphore algérien*, 27 juillet 1912)

Les « Chargeurs [algériens] réunis » viennent d'acheter le « Nice » destiné à notre port. Il y arrivera sous peu avec un chargement de traverses de chemins de fer.

PROPOS D'UN ALGÉRIEN
La série s'allonge...
(*Le Sémaphore algérien*, 18 janvier 1913)

Encore, un naufrage ! Cette fois, c'est la Société des Chargeurs algériens réunis qui a à déplorer la perte d'un de ses navires, le « Lyon ».

Comme il l'a été dit, le « Lyon » a sombré au cours d'un de ses voyages de Toulon à Alger via Djidjelli.

De récentes réparations mettaient ce cargo en bon état de navigabilité, mais la tempête formidable du 12 au 13 courant a eu raison de ses facultés de résistance. Celui-là du moins est mort en pleine lutte contre la tourmente. C'était un vétéran, c'est vrai, mais qui était surtout réservé au commerce, tandis que de vieux navires continuent à transporter des passagers pour utiliser leurs installations spéciales.

Nous citerons « L'Oasis », « L'Isly », la « Moulouya », « l'Armeny », « l'Abd-el-Kader », le « Moïse », les « Ville d'Oran », de « Bône », de « Madrid », de « Naples », de « Sfax », de « Barcelone », qui datent de 1880 à 1882 ; la « Mitidja », « l'Omara », le « Tell » (1879), la « Flandre », le « Languedoc », le « Nivernais », la « Savoie », la « Provence », « l'Émile », la « Jeanne-d'Arc », « l'Algérie », etc.

En Italie, une loi défend à tout navire qui a plus de vingt ans d'existence, de continuer le transport des émigrants

Pourquoi, en France, autorise-t-on une « Armény » par exemple à transporter des troupes de Marseille au Maroc ?

Allons, voyons, n'y a-t-il pas là une imprévoyance coupable et, de la part de l'État et de la part de certaines compagnies ?

Pour parodier un mot célèbre, ne pourrait-on pas dire que l'éloquence des naufrages est la leçon des peuples ?

Mais, du moins, que cette leçon serve à ceux à qui incombe la responsabilité de tant de vies humaines et que les pouvoirs publics veillent à l'observation des lois de protection et de sécurité.

DE L.

(Le Sémaphore algérien, 28 janvier 1913)

Les Chargeurs algériens réunis viennent d'affréter les « Trois-Frères-Conseils », des Affréteurs réunis, en remplacement du « Lyon » qui a naufragé.

NOUVELLES MARITIMES

ALGER

(Le Sémaphore algérien, 1^{er} février 1913)

Le vapeur *Rhône et Saône*, des Chargeurs algériens, échoué dans le bassin de radoub pour y subir des visites de coques et accessoires de coque, va recevoir des améliorations et des réparations pour le remettre en parfait état.

Déjà, il a été constaté que toutes les membrures sont en excellent état, ainsi que les divers compartiments.

Les Chargeurs algériens

(Le Sémaphore algérien, 16 mars 1913)

La Société des Chargeurs algériens réunis fait connaître qu'à la suite de la perte de l'allège « Saône », avec lequel naviguait son remorqueur « Travailleur », sur les côtes d'Algérie, elle a fait rentrer ce remorqueur à Alger.

Le « Travailleur », qui est un remorqueur de haute mer, à deux hélices, et d'une force de 300 chevaux, sera dorénavant affecté, à titre définitif, au port d'Alger et tenu à la disposition des compagnies de navigation qui désireraient l'utiliser. Il pourra assister notamment les grands paquebots de touristes dans leurs manœuvres.

Aux Chargeurs algériens

(Le Sémaphore algérien, 1^{er} mai 1913)

Le « Rhône et Saône », des Chargeurs algériens réunis, vient de subir de très importantes réparations. Il va rentrer en ligne incessamment et naviguera désormais sous le nom de « Kabylie ».

LE VAPEUR « KABYLIE »

(Le Sémaphore algérien, 11 mai 1913)

Nous avons eu le plaisir de voir le vapeur « Kabylie », de la Compagnie Les Chargeurs algériens réunis.

Ce coquet navire, d'une portée en lourd de 1.000 tonnes, est affecté à un service hebdomadaire d'Alger sur les ports du littoral algérien jusqu'à Bône d'une part et jusqu'à Oran de l'autre. Sa vitesse et ses aménagements le feront apprécier des nombreux passagers qui voyagent sur nos côtes d'Algérie ; ses dispositions de cales lui permettront de loger avec le maximum de soins les marchandises diverses qui transitent de port à port algérien.

Nous félicitons les Armateurs ainsi que la maison Debourdeaux Lescurat et Cie*, qui a exécuté les importants travaux de ce vapeur d'une façon parfaite.

Ajoutons que la « Kabylie » va recevoir la première cote du Veritas et qu'elle a passé avec plein succès les visites de la commission de la Marine.

(Le Sémaphore algérien, 25 et 28 janvier 1913)

Les Chargeurs algériens réunis viennent d'affréter les « Trois Frères Conseil », des Affréteurs réunis, en remplacement du « Lyon » qui a naufragé.

CHARGEURS ALGÉRIENS *(Le Sémaphore algérien, 7 avril 1913)*

Les « Trois Frères Conseil », des « Affréteurs [réunis]* », sont définitivement la propriété des « Chargeurs ».

Ce navire de 1.700 tonnes naviguera désormais sous le nom de « Baléares » et sera affecté à la ligne Nice-Toulon, St-Louis-du-Rhône, Cassis et les principaux ports de l'Algérie.

Le « Rhône-et-Saône », de la même compagnie, comme nous l'avons annoncé, est sorti du bassin de radoub. Il sera, à partir de lundi 14 courant, mis sur la ligne du littoral algérien de Bône à Oran. Il alternera, avec le vapeur « Nice » qui sera incessamment remis à neuf, dans le service régulier du lundi Alger et grands ports de la côte algérienne.

Un intéressant détail à noter, on prendra à Oran ou à Bône toutes marchandises sans transbordement à Alger.

*
* *

La Compagnie des Chargeurs algériens vient d'affréter le vapeur « Jarlot » de 1.400 tonnes pour plusieurs voyages de chaux de Nice et Cassis en Algérie.

LE VAPEUR « KABYLIE » *(Le Sémaphore algérien, 11 mai 1913)*

Nous avons eu le plaisir de voir le vapeur « Kabylie », de la Compagnie « Les Chargeurs algériens réunis ».

Ce coquet navire d'une portée en lourd de 1.000 tonnes, est affecté à un service hebdomadaire d'Alger sur les ports du littoral algérien jusqu'à Bône d'une part et jusqu'à Oran de l'autre. Sa vitesse et ses aménagements le feront apprécier des nombreux passagers qui voyagent sur nos côtes d'Algérie ; ses dispositions de cales lui permettront de loger avec le maximum de soins les marchandises diverses qui transitent de port à port algérien.

Nous félicitons les armateurs ainsi que la maison Debourdeaux Lescurat et Cie* qui a exécuté les importants travaux de ce vapeur d'une façon parfaite.

Ajoutons que la « Kabylie » va recevoir la première cote du Veritas et qu'elle a passé avec plein succès les visites de la commission de la Marine.

Pour La Mecque.

(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1913)

Le vapeur *Kabylie*, des Chargeurs algériens réunis, affrété par la Maison Heckmann et Cie pour le transport des pèlerins, est parti hier de Tunis avec 650 passagers à destination de Djedda.

Le *Britannia*, affrété par M. Montafiore, est également parti de Tunis avec 663 pèlerins.

Le *Gergovia* a levé l'ancre hier avec plus de 900 indigènes à bord. Il complétera aujourd'hui son chargement à Bougie et à Philippeville.

Les « Chargeurs algériens »

(*Le Sémaphore algérien*, 21 septembre 1913)

Nous apprenons avec plaisir que notre ami, M. Gaston Lacoste, capitaine d'armement à Alger, de la Société des « Chargeurs algériens réunis ». vient d'être nommé directeur de l'agence de Philippeville.

Nous adressons à notre ami nos plus vives et sincères félicitations.

TRIBUNE PUBLIQUE

(*Le Sémaphore algérien*, 23 décembre 1913)

Les sympathiques MM. Laurens frères et Cie, directeurs des « Chargeurs algériens réunis » et agents généraux des « Affréteurs réunis », nous adressent cette lettre que nous nous faisons un devoir de publier.

« Monsieur le directeur »

Lorsque, à la suite des réclamations de plusieurs clients, nous avons été informés des exactions commises sur les quais, nous avons fait appeler notre acconier et lui avons demandé toutes explications. Il nous répondit qu'il avait été victime d'employés peu scrupuleux qui avaient dérobé des marchandises arrivées par nos vapeurs et dont il avait la charge.

Nous l'avons alors informé que nous le tenions responsable de ces manquants, indépendamment de l'action de la justice qui menait son enquête en vue de l'instruction de l'affaire.

Nous avons aussitôt prié nos clients, auxquels il était dû de la marchandise, d'avoir à présenter reçu à notre acconier de tous les manquants constatés, ce qui fut fait.

En ce qui nous concerne, nous avons donc fait indemniser nos clients et avons retiré à notre acconier tout notre travail de débarquement et d'embarquement de navires.

Nous avons cru cette mise au point nécessaire pour délimiter les responsabilités et pour ne pas permettre que le bon renom de nos compagnies soit atteint par cette affaire.

Veillez, agréer, etc. »
LAURENS FRÈRES & CIE

Nous tenons à ajouter que les événements qui viennent de se produire ne sauraient altérer en rien les bonnes relations du commerce avec ces honorables armateurs. MM. Laurens ont su, par leur amabilité, s'attirer les plus solides sympathies. La Justice ayant passé le fer rouge sur la plaie qui les rongait à leur insu, ils pourront désormais donner à leur clientèle toutes les satisfactions qu'elle est en droit d'en attendre.

S. A.

NOUVELLES MARITIMES

ALGER

(*Le Sémaphore algérien*, 11 et 15 janvier 1914)

Nous apprenons que la Société des Chargeurs algériens réunis, armateur à Alger, vient, de faire l'acquisition d'un vapeur de 1.000 tonnes de portée, spécialement destiné au service côtier d'Alger sur Bône et d'Alger sur Oran, par tous les ports du littoral.

Cette unité, qui vient d'obtenir le renouvellement de la première côte au Veritas, va être francisée sous le nom de *Sahara*, sera livrée à Marseille dans deux ou trois jours, et rentrera immédiatement en service.

NOMINATIONS

M. d'Esposito père

ALGER

(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} février 1914)

Monsieur Puech fils, armateur à Cette, directeur de la Compagnie cettoise de navigation à vapeur, vient de réorganiser un service sur les lignes d'Algérie. Il a confié la direction de l'agence d'Alger à notre sympathique concitoyen et ami d'Esposito père, si avantageusement connu dans le monde du commerce et de la marine. Depuis plus de quarante-cinq ans, il s'occupe des questions de navigation. [Il a donné, quand il était chez Prosper Durand, une grande impulsion aux lignes côtières](#) et nul choix ne pouvait être meilleur pour M. Puech que celui de M. d'Esposito.

.....

NOUVELLES MARITIMES

ALGER

(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mars 1914)

Le vapeur « Sydney », à M. Lasry, d'Oran, est affrété par les Affréteurs [*sic* : Chargeurs] algériens réunis, d'Alger, pour les voyages d'Algérie à Bordeaux.

NOUVELLES MARITIMES
ALGER
(*Le Sémaphore algérien*, 22 mars 1914)

Le *Tourville*, des Chargeurs algériens réunis, que l'on croyait irrémédiablement perdu, a pu être renfloué.

NOUVELLES MARITIMES
ALGER
(*Le Sémaphore algérien*, 5 avril 1914)

M. Prosper Durand* vient d'acheter à MM. Laurens, des Chargeurs algériens réunis, le remorqueur *Duclair*.

NOUVELLES MARITIMES
ALGER
(*Le Sémaphore algérien*, 14 juin 1914)

Le vapeur *Kabylie*, des Chargeurs algériens réunis, est vendu à la Compagnie des Affréteurs réunis qui le destine aux voyages des îles Canaries à Dieppe.
Il subit en ce moment des aménagements en vue du transport des bananes.

PROPOS D'UN ALGÉRIEN
L'affaire du « Kabylie »
(*Le Sémaphore algérien*, 26 juillet 1914)

On a suivi avec intérêt les débuts de « l'affaire du *Kabylie* ». Rappelons-la pour ceux de nos lecteurs qui ne la connaissent pas. Il y a huit mois, une maison d'armement d'Alger affrétait le vapeur « *Kabylie* » aux Chargeurs algériens réunis, pour le transport de 600 pèlerins tunisiens au Hedjaz.

Au retour, des plaintes furent déposées contre le médecin du bord qui, paraît-il, en cours de route aurait singulièrement fait « suer le burnous ». Une instruction fut ouverte qui aboutit à l'arrestation, du docteur et d'un indigène dont il se servait comme intermédiaire auprès des passagers musulmans.

Traduits tous deux en correctionnelle, samedi, dernier à Tunis, le jugement a été remis à huitaine, c'est-à-dire au moment où paraîtront ces lignes.

Certains confrères tunisiens, qui se disent cependant arabophiles, cherchent à reporter sur les armateurs occasionnels du « *Kabylie* » la responsabilité de faits d'une matérialité indiscutable. Et c'est en victime qu'on a présenté le docteur à l'audience, victime de son désintéressement sans doute, alors qu'engagé par contrat à raison de 1.000 francs par mois, logement et nourriture aux frais de l'armateur et cela pour une période de deux mois, il réalisait un gain de près de 80.000 francs.

Que sera le jugement, prononcé aujourd'hui, même, nous n'en avons cure, mais nous ne pouvons pas, sans protester énergiquement, laisser accuser une maison de notre ville de n'avoir pas rempli ses engagements, alors qu'elle est elle-même victime des agissements malhonnêtes d'un collaborateur sans scrupule.

DE L...

Le naufrage du « KABYLIE »
(*Le Sémaphore algérien*, 14 janvier 1915)

Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur que nous retrouvons dans notre collection illustrée du *Sémaphore algérien*, le cliché du « Kabylie » des « Chargeurs algériens réunis », dont on vient d'apprendre la perte « corps et biens » dans les parages de la pointe de Grave, à l'embouchure de la Gironde.

Le « Kabylie » avait appartenu à M. Prosper Durand, sous le nom de « Rhône-et-Saône ». Il effectuait alors les voyages Alger-Nice, sous le commandement du capitaine Paoli, actuellement maître de port à Marseille. M. Laurens, le sympathique directeur des « Chargeurs », l'affecta au service hebdomadaire d'Alger aux ports du littoral. Mais, jugeant que cette unité, en raison de sa remarquable construction qui avait résisté à une longue carrière de navigation, pourrait supporter des réparations très importantes et fournir encore une longue course, il n'hésita pas à engager de grosses dépenses pour la mettre complètement en état. C'est ainsi qu'on modifia le pont en en dégageant l'arrière et en construisant un spardeck et un rouf spacieux abritant de jolies cabines. Ces transformations achevées, le « Kabylie » fut soumis aux visites réglementaires. Inspecteur de la navigation, administrateur de la Marine, experts des Cies d'assurances, du Bureau Veritas, etc., furent unanimes à reconnaître qu'il était excellemment en forme pour prolonger longuement sa carrière et la cote n° 1 lui fut accordée.

Ceci pour répondre à un confrère qui attribuait sa perte à sa sénilité.

Ainsi remis à neuf, le « Kabylie » fut affrété pour un voyage à La Mecque et ensuite pour le transport des bananes des Canaries à Bordeaux. Et c'est au cours du 5^e voyage qu'il sombra dans le golfe de Gascogne, par une de ces violentes tempêtes que déchaînent les forts vents de norois dominant dans ces parages. Du reste, on saura bientôt, par le seul survivant des 25 hommes d'équipage, actuellement à Bordeaux, dans quelles conditions a eu lieu le naufrage.

Un seul de ces hommes était inscrit algérien, le chef mécanicien. Tous les autres étaient inscrits métropolitains.

M. Laurens a été très affecté par la perte de tous ces braves gens.

Le « Kabylie » avait 69 m. long, 6 m. 60 de large, 4 m. 60 de creux et jaugeait 1.000 tonnes en lourd. Construit à Stockton, il avait navigué sous différents pavillons et sous différents noms : « Stano », « Strauss » avant de battre pavillon français, comme « Rhône-et-Saône », « Kabylie » et d'être attaché à notre port.

S. A.

CHARGEURS ALGÉRIENS RÉUNIS
(Anciens services PROSPER DURAND)
(*Le Sémaphore algérien*, 14 janvier 1915)

Lignes régulières de bateaux à vapeur sur le littoral algérien
FLOTTE DE LA COMPAGNIE

Les Baléares 1.700 tonnes	Sahara 1.200 —
Rhône et Saône 1 .400	Jeanne-d'Arc 200 —
Tourville 500	Travailleur, remorqueur de haute mer, 2 hélices
Mayenne 400	Nice 1.000 tonnes

Connaissements directs de tous les ports algériens
Pour tous les ports français et toutes destinations
PROCHAINS DÉPARTS D'ALGER

Tous les jours	Pour Tipaza, Cherchell et plages	J.-Antoinette
Lundi, 6 heures soir	Pour Bougie, Djidjelli, Collo, Philippeville, Bône	Nice
id.	Pour Dellys, Port-Gueydon et plages	Jeanne-d'Arc
Mardi	Pour Ténés, Mostaganem, Arzew, Oran	Sahara
	En réparations	Mayenne

Pour passages, frets et renseignements, s'adresser aux « Chargeurs algériens réunis », quai Central, Alger (anciens bureaux Prosper Durand), Téléphone 53 ou aux agents dans les ports.

Printemps 1915 : reprise du gros de la flotte par les Affréteurs réunis

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Affreteurs_reunis.pdf

VAPEURS FRANÇAIS COULÉS EN 1914-1918

(*Le Sémaphore algérien*, 6, 13 et 20 février 1919)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Vapeurs_frs_coules-14-18.pdf

1915

Kabylie	844	Compagnie des Chargeurs algériens réunis (Alger).
---------	-----	---

ALGER

NAVIRES PARTIS

(*Le Sémaphore algérien*, 6 janvier 1920)

— Le 1^{er} janvier, vap. roum. « Muntenia », affrété par la C.A.R., pour Rouen, avec un charg. de march. divers et fûts de vin. Agt. Société les Affréteurs réunis ; court. Bergeret.

Dans le monde du commerce

ALGER VILLE

(*Le Sémaphore algérien*, 5 avril 1924)

Les actionnaires de la Société les Chargeurs algériens réunis sont convoqués en assemblée générale, le 11 avril, à 3 heures, en l'étude de M^e Vésine-Larue, 6, boulevard de la République.
